

## VOIE PROFESSIONNELLE

CAP

2<sup>DE</sup>

1<sup>RE</sup>

T<sup>LE</sup>

### Enseignement moral et civique

ENSEIGNEMENT  
 COMMUN

## THÈME 1 : LA LIBERTÉ, NOS LIBERTÉS, MA LIBERTÉ

### SOMMAIRE

<b>Référence aux programmes :</b>	<b>3</b>
<b>Seconde professionnelle</b>	<b>3</b>
<b>CAP</b>	<b>3</b>
<b>La liberté : contours, définition, enjeux du concept</b>	<b>5</b>
<b>Point scientifique</b>	<b>5</b>
La liberté, de la <i>Polis</i> antique aux Lumières : la lente construction de la liberté individuelle	5
La liberté, valeur républicaine, principe à valeur constitutionnelle	7
La liberté/les libertés : le cadre de la loi	7
<b>Des combats pour la liberté à la culture démocratique</b>	<b>8</b>
<b>Point scientifique</b>	<b>8</b>
La liberté en révolutions	8
La liberté menacée par les régimes autoritaires et les totalitarismes.	10
La liberté au cœur du projet républicain et démocratique français	10
<b>Pistes de mises en œuvre pédagogiques</b>	<b>11</b>
Pistes de projets en EMC	11
En lien avec les programmes d'histoire	11
En lien avec les programmes de géographie	11
En lien avec les programmes de lettres de seconde professionnelle	12
Pistes interdisciplinaires	12
Dans une perspective curriculaire en bac professionnel	13
Pistes en lien avec les expériences vécues par les élèves hors les murs, les grandes actions nationales	14

<b>La liberté face aux défis sociétaux</b>	<b>14</b>
<b>Point scientifique</b>	<b>14</b>
Liberté et intérêt général	14
Liberté et discriminations	15
Liberté et sûreté, liberté et sécurité	15
<b>Pistes de mises en œuvre pédagogiques</b>	<b>16</b>
Pistes de projet en EMC	16
En lien avec le programme de lettres	16
Dans une perspective curriculaire en bac professionnel	17
Pistes interdisciplinaires	18
<b>Pour aller plus loin :</b>	<b>18</b>
Les valeurs de la République	18
La liberté d'expression	18
Autonomie du jugement et esprit critique	18
Liberté et questions de bioéthique	18

## Référence aux programmes :

### Seconde professionnelle

« Le programme de la classe de seconde est construit autour de la notion de liberté. La Liberté constitue un principe constitutionnel essentiel de la démocratie. Elle s'exerce en prenant appui sur ce que la Loi affirme et garantit : les libertés individuelles, civiles, politiques et sociales et les différents droits de l'Homme. Elle est rendue possible par les limites que la Loi pose.

L'objet d'étude « Liberté et démocratie » introduit les notions d'égalité et de fraternité, qui sont approfondies en classes de première et terminale. » Deux thèmes sont étudiés :

- Le premier thème, intitulé « **La Liberté, nos libertés, ma liberté** », permet d'interroger le rapport de l'élève aux libertés individuelles et aux libertés collectives en démocratie. Il traite des garanties apportées par la Loi aux droits fondamentaux de l'Homme et du Citoyen dans un État de droit tout en soulignant le nécessaire respect de la Loi. Il inscrit le respect des libertés dans l'histoire de notre pays.
- Le second thème est « **La laïcité** », l'un des principes de la République française : l'École de la République porte ce principe depuis les lois du 28 mars 1882 sur l'enseignement primaire obligatoire et du 30 octobre 1886 sur l'organisation de l'enseignement primaire. Le cadre laïque de l'École garantit à l'élève des conditions propices à son instruction, à son éducation et à son émancipation. La laïcité garantit donc la liberté.

### CAP

Le programme d'enseignement moral et civique consolide les connaissances des élèves sur les principes et les valeurs qui fondent notre démocratie et ses pratiques délibératives. Il est organisé autour de deux objets d'étude : « **Devenir citoyen, de l'École à la société** » et « **Liberté et démocratie** » dont le professeur construit la mise en œuvre sur une, deux ou trois années.

Le premier objet d'étude, « **Devenir citoyen, de l'École à la société** », porte sur la notion de citoyenneté en s'appuyant sur la perception, la représentation et les pratiques qu'en ont les élèves. Il est composé de deux thèmes, « **Être citoyen** », et « **La protection des libertés : défense et sécurité** », qui interrogent les différentes échelles de la citoyenneté.

Le second objet d'étude, « **Liberté et démocratie** », se décline en deux thèmes. Le premier, « **La Liberté, nos libertés, ma liberté** », questionne l'exercice des libertés en démocratie : la citoyenneté ne peut s'entendre et se vivre qu'à travers les libertés que garantit l'État de droit. Le second thème, « **La laïcité** », aborde la liberté selon une autre perspective.

Dans chacun des objets d'étude, les deux thèmes s'éclairent et se répondent. Se prolongeant dans le programme d'enseignement moral et civique pour la classe de première professionnelle, ils facilitent la poursuite d'études.

## Premier thème : La Liberté, nos libertés, ma liberté

Pour construire son enseignement, le professeur s'appuie sur les questions des élèves et les échanges avec la classe. Voici quelques questions possibles : *Pourquoi priver des citoyens de leur liberté ? La loi est-elle une condition ou une limite à ma liberté ? Peut-on tout dire et tout écrire ? Quels sont les combats des femmes pour leur liberté ?*

À partir de ces questions et des échanges avec les élèves, le professeur choisit une ou plusieurs entrées qui structurent son enseignement : par exemple, la liberté et l'intérêt général, la liberté et la sécurité, démocratie et liberté de la presse, internet et liberté...

Le projet construit par le professeur conduit les élèves à acquérir les connaissances suivantes :

- À la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, l'idée d'une liberté individuelle inaliénable commence à être reconnue en Europe. Les révolutions du XVIII<sup>e</sup> siècle consacrent la liberté comme un droit fondamental de l'Homme. La liberté se concrétise par un ensemble de lois qui définissent les droits garantissant les libertés individuelles et collectives (liberté de conscience, liberté d'expression, liberté d'association, libertés politiques et syndicales et droit au respect de la vie privée).
- L'exercice des libertés est garanti par la reconnaissance des différences, la lutte contre les discriminations et la promotion du respect d'autrui : lutte contre le racisme, l'antisémitisme, la xénophobie ; lutte contre le sexisme, l'homophobie, la transphobie ; lutte contre les discriminations faites aux personnes porteuses d'un handicap.
- Aujourd'hui, les cultures numériques introduisent de nouveaux enjeux en posant les questions de l'aliénation, de l'émancipation et de l'autonomie de l'individu.

**Notions****et mots-clés :**

Démocratie, droits fondamentaux, droits et devoirs du citoyen, État de droit, intérêt général, justice, loi, libertés individuelles et collectives.

**Références :** (en italiques, les objets d'enseignement du collège)

- *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 (art. 1, 2, 4, 5, 7, 8, 9, 10, 11 et 12).*
- *Préambule de la Constitution de 1946.*
- *Déclaration universelle des droits de l'Homme du 10 décembre 1948 (art. 3, 4, 13, 18, 19 et 20).*
- *Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales du 4 novembre 1950 (art. 4, 5, 9, 10, 11 et 14).*
- *Convention internationale des droits de l'enfant du 20 novembre 1989 (art. 12-1, 13, 14-1 et 3, 15 et 16).*
- *Loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.*
- *Loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles modifiant la loi de 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (art. 19 et 20).*
- *Loi n° 2018-1202 du 22 décembre 2018 relative à la lutte contre la manipulation de l'information (art. 11 et 16).*

**En seconde professionnelle**

Liens avec le programme de français : « **Devenir soi : écritures autobiographiques** ». Liens avec le programme d'histoire : « **Circulations, colonisations et révolutions (XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)** » (thème : « L'Amérique et l'Europe en révolution (des années 1760 à 1804) »).

**En CAP**

Liens avec le programme de français : « **Devenir soi : écritures autobiographiques** ». Lien avec le programme d'histoire : « **La France depuis 1789 : de l'affirmation démocratique à la construction européenne** » (thème : « La France de la Révolution française à la V<sup>e</sup> République : l'affirmation démocratique »).

Comme l'indiquent les programmes d'enseignement, le professeur part d'un questionnaire autour de la liberté. Les questions sont multiples. Outre les questions mentionnées dans le programme, on pourra ajouter les questions suivantes : *pourquoi tient-on à la liberté ? Peut-on être libre de tout faire ? Est-il facile de concilier la liberté des uns avec celle des autres ? Pour quelles raisons peut-on priver quelqu'un de sa liberté ? La loi est-elle une condition ou une limite à ma liberté ?* Quels ont été partout dans le monde, et quels sont encore, les combats des femmes, des minorités, des travailleurs, des esclaves pour leur liberté et leur dignité ?

La mise en œuvre du thème permet de questionner **le concept de liberté** (1), de revenir sur **les combats pour conquérir la liberté** (2) et de souligner **les défis actuels autour de la liberté** (3).

## *La liberté : contours, définition, enjeux du concept*

### Point scientifique

La réflexion sur le concept de liberté nécessite toujours d'être contextualisée, sa définition dépendant des sociétés et des périodes étudiées. Une approche historique peut ainsi éclairer les évolutions et la complexité de l'idée de liberté en évitant des jugements anachroniques.

#### La liberté, de la Polis antique aux Lumières : la lente construction de la liberté individuelle

La liberté, chez les Anciens, n'a pas la même signification que la liberté chez les Modernes.

Dans l'Antiquité gréco-romaine, la liberté est avant tout l'état idéal de celle ou celui qui est affranchi de toutes contraintes matérielles pour se consacrer au gouvernement de la Cité et à l'*otium* (les loisirs studieux : travaux de l'esprit, activités artistiques, culture de l'âme). À l'opposé, l'esclave est celui ou celle dont on a nié une partie de l'humanité et que l'on vend et achète comme un bien meuble pour l'affecter à son service. L'affranchissement, consenti par le maître, souvent l'objet d'un rachat, ne donne droit qu'à une liberté et une citoyenneté partielles. À Rome, ces affranchis portent le *pileus*, bonnet d'origine phrygienne adopté par les révolutionnaires français de 1789. Dans la Grèce antique, la cité dite libre est celle qui est indépendante des autres cités : ainsi, la liberté est-elle relative.

Au Moyen Âge, les liens de dépendance entre les hommes définissent des servages dont les critères fluctuent dans le temps et dans l'espace : paysans astreints à des corvées parfois humiliantes et au paiement de taxes, valets domestiques qui sont des hommes de confiance du maître. Des rites et des actes juridiques (affranchissement, entrée en servage) définissent la frontière entre liberté et servitude.

Sous l'Ancien Régime, il est question des libertés ou encore des privilèges (étymologiquement, « lois privées »). Ces libertés ou privilèges établissent l'inégalité au sein de la société. L'homme appartient à un/des collectifs (un ordre, un corps de métier, une communauté villageoise ou urbaine par exemple) auxquels s'appliquent des lois spécifiques (des privilèges) concédés par le roi ou par le seigneur du lieu. Ces lois contenues dans des chartes déterminent les libertés de la communauté et les droits de ses membres (distinctions, exemptions fiscales par exemple). L'idée même d'individu, sujet distinct du groupe social (classe, guildes, corporation) auquel il appartient et doté d'une singularité comme d'une autonomie, émerge difficilement : chacun se définit d'abord et essentiellement par son appartenance. La notion de « sujet » ne désigne pas, comme ultérieurement, la capacité de dire « je » et le droit de faire ses propres choix mais à l'inverse la « sujétion » à une autorité (maître, seigneur, roi).

Retrouvez éducol sur



Toutefois, l'humanisme de la Renaissance, par le rejet des dogmes et le développement de la pensée critique, l'enrichissement et l'affirmation de nouvelles catégories de populations en particulier en ville, ainsi que les évolutions de la monarchie parlementaire anglaise au XVII<sup>e</sup> siècle contribuent à faire émerger et à valoriser le statut comme la place de l'individu au sein des sociétés européennes (à commencer dans son existence privée), c'est-à-dire de la personne existant par elle-même. Ainsi, à dix ans d'intervalle, le parlement anglais définit et garantit des libertés fondamentales contre l'arbitraire du roi en adoptant le *Writ of Habeas Corpus* (1679) - droit accordé à tout individu incarcéré de réclamer l'examen par la justice de la légalité de son emprisonnement - et le *Bill of Rights* (1689) - libre consentement de l'impôt par le parlement, élections libres des députés au parlement, liberté des débats parlementaires - ... Dans le royaume de France, l'édit de Nantes (1598) représente également un tournant (bien que provisoire en raison de sa révocation par Louis XIV en 1685) en ce qu'il octroie la liberté de conscience aux protestants et leur reconnaît notamment l'égalité avec les catholiques dans l'accès aux dignités et charges publiques. L'art participe également à cette évolution : la peinture s'émancipe des sujets religieux classiques pour commencer à représenter l'individu, avec par exemple Jan van Eyck, ou Robert Campin qui représente au XV<sup>e</sup> siècle un artisan au travail avec ses outils dans son atelier (Tzvetan Todorov, *Éloge de l'individu : Essai sur la peinture flamande de la Renaissance*, 2000).

Dans l'Europe des Lumières, les philosophes et libres penseurs s'inspirent de cet héritage et dénoncent, au nom de la liberté, le pouvoir absolu du Prince et la monarchie de droit divin. En 1751, dans l'article « Autorité politique » de l'*Encyclopédie*, Diderot écrit : « Aucun homme n'a reçu de la nature le droit de commander aux autres. La liberté est un présent du ciel, et chaque individu de la même espèce a le droit d'en jouir aussitôt qu'il jouit de la raison ». Ainsi, à l'époque moderne, une nouvelle conception de la liberté apparaît qui place la liberté d'abord dans l'existence privée puis dans l'affirmation de droits attachés à la personne.

La pensée des Lumières se caractérise par la définition de la liberté comme capacité à penser par soi-même. « *Sapere Aude ! Ose penser, telle est la devise des Lumières* », écrit Emmanuel Kant en 1784 dans *Qu'est-ce que les Lumières ?*, précisant que « les Lumières sont l'émancipation de l'homme vis-à-vis de l'immatunité dont il est lui-même responsable. L'immatunité est l'incapacité d'employer son entendement sans être guidé par autrui ». Kant lie ainsi de manière indissociable le thème de la liberté à ceux de la responsabilité et de l'esprit critique : chacun a le devoir de faire l'effort de penser par lui-même, de former son propre jugement et de prendre ses propres décisions, plutôt que de céder aux influences et aux conditionnements qui s'exercent sur lui, à la facilité de laisser autrui penser à sa place ou le commander. En ce sens-là, la conception de la liberté du siècle des Lumières est l'héritière du *Discours de la servitude volontaire* de La Boétie (1574) aussi bien que du doute critique théorisé par Descartes dans ses *Méditations métaphysiques* (1641).

Les révolutions du XVIII<sup>e</sup> siècle consacrent la liberté comme un droit fondamental de l'Homme, constitutif de la dignité de toute personne humaine comme sujet pensant et souffrant qui, à ce titre, doit être laissé libre de penser et d'agir par lui-même (principe d'autonomie), protégé de toute violence (principe de respect) et secouru dans toute situation de détresse physique ou morale (principes de compassion et de solidarité). Ces révolutions n'empêchent pas que demeurent des contradictions importantes, comme le maintien de l'esclavage ou la mise à l'écart des femmes. Ces constats permettent de travailler avec les élèves la définition de la liberté comme toujours liée aux cadres sociaux d'une époque.

Retrouvez éducol sur



En politique, cette revendication de la liberté s'accompagne de l'institution de la démocratie et de l'affirmation du citoyen. La démocratie est ce système politique dans lequel le pouvoir appartient au peuple, constitué de citoyens. Selon la formule d'Abraham Lincoln, c'est le gouvernement du peuple, par le peuple, pour le peuple. En démocratie, les lois sont faites par les citoyens, à travers l'élection de leurs représentants, en vue de l'intérêt général. Ainsi chacun reste libre, liberté et obéissance à la loi ne s'opposent pas puisqu'on n'obéit qu'à la loi qu'on s'est donnée et qui garantit de manière équitable les droits de chacun, sans privilège ni discrimination. En 1762, dans *Du contrat social*, Jean-Jacques Rousseau écrit ainsi que la démocratie est la meilleure réponse au problème suivant : « Trouver une forme d'association qui défende et protège de toute la force commune la personne et les biens de chaque associé, et par laquelle chacun s'unissant à tous n'obéisse pourtant qu'à lui-même et reste aussi libre qu'auparavant ».

### La liberté, valeur républicaine, principe à valeur constitutionnelle

Dès 1789, la liberté est proclamée comme valeur ou idéal premier des révolutionnaires. Dans son article 1, la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (DDHC) affirme que « les hommes naissent libres et égaux en droits ». La liberté est donc un droit naturel et cette liberté de chacun implique nécessairement l'égalité entre les hommes. L'affirmation de ces deux droits fondamentaux se retrouve dans l'énoncé de la devise républicaine dont ils constituent les deux premiers termes.

La liberté est au cœur de l'épisode révolutionnaire : le 14 juillet, le 4 août et le 26 août 1789, dates emblématiques, construisent le lien entre égalité et liberté en actes et en déclaration. Considérée par les révolutionnaires eux-mêmes comme un acte fondateur, la prise de la Bastille (le 14 juillet 1789) – prison royale mythifiée - puis sa démolition (à partir du 16 juillet 1789) est l'acte premier de destruction d'une justice royale perçue comme arbitraire. De même, au cours de la nuit du 4 août, les révolutionnaires abolissent les droits seigneuriaux, les dîmes, les privilèges et suppriment la vénalité des offices : tous les Français ont désormais les mêmes droits et les mêmes devoirs. C'est une rupture majeure, fondatrice d'une nouvelle société que confirme et consacre le premier article de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 : « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits ». La nature libre de l'être humain est définie comme étant consubstantielle à l'humanité, inaliénable et non transférable à autrui.

La liberté, comme l'égalité et la fraternité, est inscrite dans la Constitution de la V<sup>e</sup> République. Son préambule renvoie en effet non seulement à la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 mais aussi au préambule de la Constitution de 1946 qui réaffirme que la liberté fait partie des « droits inaliénables et sacrés » du peuple français. La devise est par ailleurs énoncée dans l'article 2 de la Constitution actuelle. Valeurs démocratiques et républicaines, la liberté, l'égalité, et la fraternité entrent ainsi dans le droit par la Constitution, qui les garantit comme principes à valeur constitutionnelle, c'est-à-dire comme des règles fondamentales auxquelles doivent se conformer toutes les lois de la République.

### La liberté/les libertés : le cadre de la loi

Les articles 4 et 5 de la DDHC énoncent que la liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui ou à la société, donc au nom de l'intérêt général et dans le respect de l'ordre public. C'est à la loi de fixer les bornes de son exercice. Ainsi, ce qui n'est pas interdit par la loi est permis mais ce qui est interdit est passible de sanctions, jusqu'à la privation de liberté dans le cas de l'emprisonnement. La justice saisie se prononce, en conformité avec les textes législatifs et réglementaires, sur les infractions à la loi. Parallèlement, la justice veille au respect des libertés. Ces règles sont celles de l'État de droit dans lequel gouvernants et gouvernés sont soumis aux mêmes lois, des lois auxquelles les citoyens se soumettent librement.

Retrouvez éducol sur



Ainsi la loi garantit-elle et encadre-t-elle des libertés dites publiques car relevant du droit. Ici il faut évoquer la liberté au pluriel car elle se décline tant à l'échelle de l'individu (libertés individuelles) qu'à celle des groupes sociaux (libertés collectives) dans les domaines politique, économique et social.

Au-delà de la loi française, de grands textes internationaux, telles la Déclaration universelle des droits de l'homme du 10 décembre 1948 et la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales du 4 novembre 1950 définissent et garantissent ces droits et libertés. Enfin, le 20 novembre 1989, considérant que l'enfant mérite une attention et une protection particulières en raison de sa vulnérabilité, l'Assemblée générale des Nations Unies adopte la Convention internationale des droits de l'enfant pour lui garantir des droits à l'égal des adultes. La liberté, comme les autres droits fondamentaux, a ainsi acquis une portée universelle.

## ***Des combats pour la liberté à la culture démocratique***

### **Point scientifique**

La liberté est une lente construction historique faite de combats et de conquêtes indissociables, depuis le dernier tiers du XVIII<sup>e</sup> siècle, des luttes pour l'établissement ou le rétablissement de la démocratie. Les programmes d'histoire des classes de seconde du baccalauréat professionnel et de CAP permettent de contextualiser ces combats et d'observer les évolutions des différentes acceptions de la liberté. Les programmes d'histoire de première et terminale permettent d'aborder la colonisation et la décolonisation, les aspirations à l'égalité, à la liberté et à la souveraineté nationale.

### **La liberté en révolutions**

La révolution américaine (1775-1787) constitue un moment fondateur dans l'affirmation de la liberté définie par la pensée des Lumières. Elle prend la forme d'une guerre d'indépendance : il s'agit d'abord de gagner une souveraineté étatique en s'émancipant de la tutelle d'une métropole qui impose des taxes sans le consentement des assemblées représentatives américaines et restreint la liberté économique et politique des treize colonies. La déclaration d'indépendance de 1776 affirme par ailleurs la liberté et l'égalité comme droits naturels, consubstantiels et inaliénables de l'homme. La mise en concurrence entre liberté et propriété explique le maintien de l'esclavage, aboli en 1865 à l'issue de guerre de Sécession.

La Révolution française (1789-1799) renverse la monarchie absolue et met fin, lors de la nuit du 4 août 1789, à une société d'ordres en abolissant les privilèges. Liberté et égalité s'énoncent, sur le modèle américain, comme valeurs premières du projet révolutionnaire français dans l'article 1<sup>er</sup> de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août de la même année. Ce sont aussi les deux premiers termes stabilisés de la devise de la République française naissante en 1792. Dans sa symbolique allégorique, la République devient liberté : c'est Marianne portant le bonnet phrygien. C'est aussi *La Liberté guidant le peuple* peinte par Delacroix après les journées révolutionnaires de juillet 1830 : le peuple de Paris prend les armes pour dénoncer les restrictions apportées au système représentatif et le rétablissement de la censure par Charles X.

À l'heure de la première mondialisation, les idées nouvelles circulent avec les hommes. La question coloniale permet d'analyser les contradictions et les tensions entre l'idée de liberté et la réalité des contextes politiques et sociaux. La liberté conquise par les États-Unis et la France inspire les esclaves et les affranchis de Saint-Domingue. Dans la colonie française, ils réclament les mêmes droits que les citoyens de la métropole. Ils s'insurgent dans la nuit du 22 au 23 août 1791 et massacrent les maîtres blancs au Cap.

Retrouvez éducol sur





Déjà proclamée à Saint-Domingue en 1793, l'abolition de l'esclavage est décrétée en 1794 pour toutes les colonies, pour une application effective finalement restreinte à la Guadeloupe et à la Guyane. Suspendue par le consulat de Bonaparte en 1802, elle n'est proclamée définitivement que le 27 avril 1848 par la Deuxième République. Entre-temps, Saint-Domingue est devenue Haïti en 1804 à l'issue d'une guerre d'indépendance.

Sous la II<sup>e</sup> République, au nom de l'universalité des principes républicains démocratiques et de la mission civilisatrice et émancipatrice de la France, les républicains de 1848 bouleversent le paysage colonial français. Parallèlement à l'établissement du suffrage universel masculin le 4 mars 1848, le gouvernement provisoire abolit l'esclavage le 27 avril sous l'impulsion de Victor Schœlcher. De même, en déclarant le territoire de l'Algérie et des colonies comme « territoire français », les républicains optent pour une politique d'assimilation garantissant les libertés outre-mer et supprimant les abus.

Toutefois, le modèle républicain de la citoyenneté ne s'applique pas aux colonies : il s'agit de l'exception coloniale. En effet, c'est un régime de séparation qui prévaut : seuls les colons sont reconnus comme citoyens français et dotés de la plénitude des droits civils et politiques. En 1870 avec le décret Crémieux, les juifs d'Algérie obtiennent la pleine citoyenneté française. En revanche, les affranchis des colonies demeurent sous statut personnel. En Algérie, le sénatus-consulte du 14 juillet 1865 sur l'état des personnes et la naturalisation fait des musulmans des « sujets français » et octroie la citoyenneté pleine et entière aux indigènes qui en font la demande à condition qu'ils renoncent à leur statut personnel et que l'État l'accepte après une enquête. Ce statut pris sous l'Empire perdure sous la République : les indigènes musulmans sont sous le régime du statut de l'indigénat dont le Code est instauré en Algérie en 1881 puis généralisé à partir de 1887 à l'ensemble des colonies : « ni pleinement français ni étranger, « l'indigène » est un sujet national sans la citoyenneté associée, en rupture en tout cas avec le modèle du national citoyen qui s'impose au même moment en métropole »<sup>1</sup>. C'est un régime pénal spécifique qui s'applique. Bien que les peines soient assouplies après la Première Guerre mondiale, il faut attendre l'après Seconde Guerre mondiale pour voir la situation évoluer : par l'ordonnance du 7 mars 1944, le Comité français de libération nationale supprime le statut pénal de l'indigène. Désormais, les musulmans d'Algérie sont soumis aux mêmes tribunaux et aux mêmes lois que tous les Français. Le 25 avril 1946 est votée la loi Lamine Gueye qui reconnaît que « tous les ressortissants des territoires d'outre-mer ont la qualité de citoyen au même titre que les nationaux français de la métropole ou des départements d'outre-mer ». Dans les colonies, le travail forcé est aboli avec la loi Houphouët-Boigny. Le statut du 20 septembre 1947 pose les principes de l'égalité politique et civique et de l'égal accès pour tous aux fonctions publiques. Les populations peuvent à nouveau circuler, résider et travailler librement. Mais ces avancées n'empêchent pas les contestations nées dans l'entre-deux-guerres de s'amplifier : les colonisés organisés en mouvements et en partis politiques revendiquent l'indépendance nationale au nom du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, au nom de la liberté et de l'égalité.

Ces exemples historiques illustrent les dimensions individuelles et collectives de la liberté, tout à la fois condition politique de l'État souverain et du citoyen en démocratie, et condition sociale des êtres humains, ainsi que ses contradictions, qui permettent de comprendre ses évolutions.

### La liberté menacée par les régimes autoritaires et les totalitarismes.

Le thème 1 d'histoire en CAP nous invite à évoquer en creux les périodes où la République et ses valeurs sont rejetées et renversées au cours de sa longue histoire depuis 1792.

La période 1939-1945 réinterroge tout particulièrement le concept de liberté dans le contexte d'un territoire français occupé par les armées d'Hitler, de l'établissement d'un pouvoir autoritaire incarné par Pétain, aux antipodes des valeurs républicaines, et de la collaboration de cet État français avec le régime totalitaire nazi.

La Résistance, ses grandes figures, comme de Gaulle, et ses réseaux incarnent alors la liberté à deux titres. Dans une perspective patriotique, il s'agit de libérer le territoire français de l'armée d'occupation. La Libération de Paris en août 1944 en constitue le point d'orgue. La France libre, c'est aussi la continuité de la République française, assurée par un gouvernement en exil à Londres puis en Afrique (Brazzaville puis Alger), qui prépare progressivement la restauration républicaine. Son action converge avec celle du Conseil national de la Résistance qui, en mars 1944, inscrit dans son programme le rétablissement de la démocratie et des libertés individuelles et collectives qui lui sont attachées.

### La liberté au cœur du projet républicain et démocratique français

La République française est d'abord une démocratie libérale dans laquelle les libertés politiques et le multipartisme sont garantis contrairement aux démocraties populaires à parti unique de l'ère communiste, aux régimes théocratiques et aux dictatures.

La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen reconnaît dès 1789 la souveraineté de la nation (article 3 : « Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément », et article 6 : « La Loi est expression de la volonté générale : tous les citoyens ont droit de concourir personnellement, ou par leurs représentants, à sa formation »). La Déclaration affirme la liberté d'opinion (article 10) et la liberté d'expression (article 11). C'est sous la II<sup>e</sup> République que le suffrage universel masculin est définitivement octroyé en 1848. Les libertés individuelles sont consolidées et approfondies dès les années 1880 par la III<sup>e</sup> République qui accorde par ailleurs des libertés collectives. Deux lois de 1881 reconnaissent pour l'une la liberté de la presse et pour l'autre la liberté de réunion. En 1901, la loi sur la liberté d'association permet, entre autres, la création des partis politiques. En 1913, le vote à bulletin secret et l'usage de l'isoloir sont définitivement adoptés. Enfin, en 1944, les Françaises obtiennent le droit de vote.

Au sein de l'école, les règles fondamentales de la démocratie ont été renforcées après les manifestations lycéennes des années 1990 avec l'instauration de nouvelles instances représentatives (CAVL, CNVL, CVL) et l'autorisation du droit de réunion, d'association et de publication.

Les libertés se déclinent également dans les sphères économique, sociale, familiale et religieuse. Citons quelques exemples significatifs sans prétendre à l'exhaustivité. Découlant du droit à la propriété (art. 17, DDHC), la libre entreprise et la liberté de commerce sont des principes validés par la jurisprudence dès l'époque révolutionnaire. Aujourd'hui, l'intégration européenne conduit l'État français à ouvrir à la concurrence les derniers secteurs économiques ayant fait l'objet de monopole. Dans les rapports sociaux, les travailleurs peuvent défendre leurs droits au sein de syndicats professionnels autorisés à partir de 1884 alors qu'il faut attendre 1946 pour que le préambule de la Constitution reconnaisse un droit au travail pour tous. Dans la sphère privée, le Code civil consacre le libre consentement au mariage, interdit les mariages forcés et autorise le divorce (depuis 1884 pour ce dernier).

Sous la pression des mouvements féministes, les femmes conquièrent le droit d'exercer un métier sans l'autorisation de leur mari (1965) et disposent du droit de maîtriser les naissances (loi Neuwirth, 1967 ; loi Veil, 1975). Dès 1789, la liberté de conscience est reconnue ; elle est confirmée par la loi de 1905 dite de séparation des Églises et de l'État. Elle s'étend à l'enseignement puisque les écoles confessionnelles restent autorisées malgré les vifs débats qu'elles ont suscitées. Ainsi en 1984, le projet de réforme d'Alain Savary visant à fusionner l'enseignement public et l'enseignement privé sous la tutelle de l'État est-il abandonné sous la pression de manifestations d'ampleur des partisans de l'école libre.

La liberté est donc une composante centrale de la culture démocratique en France. Elle se traduit en droits définis par la loi, qui montrent son enrichissement et ses évolutions en lien avec les transformations de la société française.

## Pistes de mises en œuvre pédagogiques

### Pistes de projets en EMC

Les mots de la liberté : créer un nuage de mots pour faire émerger les représentations de la et des libertés. Étude étymologique, synonymie, antonymie.

Autour de la liberté de la presse : créer un média lycéen présenté lors de la Semaine de la presse, si possible en collaboration avec le professeur ou la professeure documentaliste. Parallèle possible avec l'objet d'étude de français « **Informé, s'informer : les circuits de l'information** » : produire et diffuser de l'information de manière éthique et responsable.

Autour de la liberté d'association : découvrir les syndicats lycéens, mener une action dans le cadre de la Maison des Lycéens.

Autour du droit de vote et de la liberté d'expression à l'école : lors de la Semaine de la démocratie scolaire, préparer les élections des instances de la vie lycéenne avec le concours de la vie scolaire et y participer.

### En lien avec les programmes d'histoire

- réaliser une frise chronologique sur la difficile conquête de la liberté.
- CAP, thème 1, « **La France depuis 1789 : de l'affirmation démocratique à la construction européenne** ».
- Baccalauréat professionnel, seconde, thème 2, « **L'Amérique et l'Europe en révolution (des années 1760 à 1804)** ».
- Baccalauréat professionnel, première, thème 1 « **Hommes et femmes au travail en métropole et dans les colonies françaises (XIX<sup>e</sup>-1<sup>ère</sup> moitié du XX<sup>e</sup> siècle)** » ; thème 2 « **Guerres européennes, guerres mondiales, guerres totales (1914-1945)** ».
- Baccalauréat professionnel, terminale, thème 1 « **Le jeu des puissances dans les relations internationales depuis 1945** ».

### En lien avec les programmes de géographie

- Seconde professionnelle, « **Production mondiale et circulation des personnes, des biens et des informations** » : le libre-échange, la liberté d'entreprendre...
- CAP, thème 1, « **Espaces, transports et mobilités** » : la liberté de circulation.

Retrouvez éduscol sur



### En lien avec les programmes de lettres de seconde professionnelle

- **Devenir soi : les écritures autobiographiques**

- « À la conquête de soi » : quels sont les nouveaux espaces de liberté à conquérir ? Comment s'émancipe-t-on ? Moralement (construction individuelle) ? Récits de vie, autobiographies...
- De la construction individuelle de la liberté vers l'engagement : *Liberté, j'écris ton nom...* tout type de textes en lien avec la lutte personnelle pour la liberté et contre l'oppression (poésie, par exemple les poètes de la Résistance, chansons...).

- **Dire et se faire entendre : la parole, le spectacle, l'éloquence**

- l'appel de la liberté : paroles, discours, théâtre de la Liberté...
- oraliser un discours qui défend la Liberté ou un appel à la Liberté.
- écrire ou dire à la manière de...

- **Informé, s'informer : les circuits de l'information**

- liberté d'expression et d'opinion : aller vers la construction du collectif, « Dis-moi dix mots de la Liberté » (une écriture collaborative) Possibilité de [participer au concours national](#).
- Étude de corpus de Lamartine, Albert Londres, Camus. « La Liberté d'expression : les grands textes de Voltaire à Camus », Hors Série *Le Monde*, mars 2015.
- La Liberté d'expression, [#Je dessine, kit pédagogique](#), Canopé/Clemi/Dessinez, créez, Liberté.

### Pistes interdisciplinaires

Comprendre les enjeux de la liberté par une mise en perspective historique, en lien avec les programmes d'histoire et de lettres, seconde professionnelle : « **L'Amérique et l'Europe en révolution (des années 1760 à 1804)** » :

- Dire et se faire entendre : la parole, le théâtre, l'éloquence : écrire et interpréter un plaidoyer sur les injustices et l'aspiration aux libertés à l'appui des grands textes des philosophes des Lumières.
- Incarner un personnage historique des temps révolutionnaires.

Comprendre les enjeux de la liberté dans l'art et la littérature : créer une valise de livres pour nourrir des journaux de lecture, organiser des défis lectures et des cafés littéraires autour d'un thème relatif à une forme de liberté ou à la privation de liberté :

- ex. 1 : la valise de livres « contre l'esclavage » :
  - Francesco d'Amado *Iqbal, un enfant contre l'esclavage*, 2015 ;
  - Samila Sy, *Personne ne voulait me croire* (récit autobiographique), 2008 ;
  - Prosper Mérimée, *Tamango*, 1829 ;
  - Régine Joséphine, *Coton Blues*, récit illustré Aurélie Gouel, 2007 ;
  - *C'est à ce prix que vous mangez du sucre : les discours sur l'esclavage d'Aristote à Césaire*, Étonnants classiques, 2015.
- ex. 2 : la valise de livres des détenus :
  - Philippe Claudel, *Le Bruit des trousseaux*, Stock, 2002 ;
  - Hélène Taillemine, *Lettres du Bagne*, Archives nationales d'Outre-Mer, 2007 (bagnards de Guyane et de Nouvelle-Calédonie) ;
  - Jean-Pierre Guéno, *Paroles de détenus*, Libro, 2012 ;
  - Christophe Belser, *Le Bagne des enfants, la colonie pénitentiaire de Belle Île*, de Borée, Histoire et documents, 2019.

- ex. 3 : des mots face à l'oppression, résister contre les dictatures et les fascismes :
  - bandes dessinées :
    - Art Spiegelman, *Maus*, Flammarion, 1987 ;
    - Osamu Tezuka, *L'Histoire des 3 Adolf*, Tomkan, 1998 ;
    - Stefani Kampmann, *La Vague*, d'après le roman de Todd Strasser, Gawsewitch, 2009 ;
    - Jean-Pierre Filiu et Cyrille Pomes, *Le Printemps des Arabes*, Futuropolis, 2013 ;
    - Maxence Emery et Thomas Humeau, *Printemps noir*, La boîte à bulles, 2013 (contre le régime cubain).
  - roman :
    - William Golding, *Sa Majesté des Mouches*, 1954, réédité en Poche Folio, 1983, (un classique sur la démocratie) ;
    - Christian Lehman, *No Pasaran, le jeu*, École des Loisirs, 1996 ;
    - Marie-Sabine Roger, *Le Quatrième soupirail*, Thierry Magnier, 2005 ;
    - Antonio Skarméta, *Une ardente patience*, Points, 2005 ;
    - Antonio Skarméta, *La Rédaction*, Syros, 2007.
- ex. 4 : des écrivains en prison contre la dictature :
  - des textes extraits de l'anthologie *Écrivains en prison*, Labor & Fides, 1997 (Alexandre Soljenitsyne, *L'Archipel du Goulag*, 1991, page 44, trad. Geneviève Johannet ; Jacobo Timerman, 1977, page 46 et suivantes ; Arthur Koestler, *Dialogue avec la mort, un testament espagnol*, 1937, trad. Simone Lamblin).
- ex. 5 : luttes contre l'esclavage et la domination coloniale en littérature :
  - René Maran, *Batouala*, Albin Michel, 1<sup>ère</sup> édition, réédition Lycée Magnard 2002 ;
  - Véronique Olmi, *Bakhita*, Albin Michel, 2017 ;
  - René Depestre, *Minerai noir. Anthologie personnelle et autres recueils*, Points 2019 (avec les poètes de la Négritude) ;
  - bandes dessinées :
    - Abdellatif Khechiche, Renaud Penelle, *La Vénus noire*, éd. Emmanuelle Proust, 2010 ;
    - François Bourgeon, *Les Passagers du vent*, Casterman, 1985, rééd. Delcourt.

Définir le concept de liberté à partir d'une lecture sensible et esthétique d'œuvres d'art (œuvres picturales, statuariques, monuments) ou d'une analyse de dessins de presse.

#### Dans une perspective curriculaire en bac professionnel

- Histoire, première :
  - « **Hommes et femmes au travail en métropole et dans les colonies françaises (XIX<sup>e</sup>-1<sup>ère</sup> moitié du XX<sup>e</sup> siècle)** » : question des luttes sociales et de l'acquisition des droits sociaux : émancipation des individus de l'abolition de l'esclavage à la fin du travail forcé dans les colonies (loi Houphouët-Boigny de 1946), luttes syndicales, droits des femmes.
- Lettres, première :
  - « **Lire et suivre un personnage : itinéraires romanesques** » : étudier le parcours de personnages littéraires en quête de liberté.
  - « **Créer, fabriquer : l'invention et l'imaginaire** » : résistance poétique et poètes de la liberté, chansons de la liberté, peintures...

### Pistes en lien avec les expériences vécues par les élèves hors les murs, les grandes actions nationales

- Comprendre les enjeux de la liberté : lors des périodes de formation en entreprise, enquêter dans la structure d'accueil sur les libertés individuelles et collectives au travail.
- Participer à des concours :
  - [Poésie en liberté](#)
  - [La Flamme de l'égalité](#)

## *La liberté face aux défis sociétaux*

### Point scientifique

Bien que garanties et encadrées par la loi, la liberté et les libertés sont en tension permanente au sein de la société française. Les intérêts particuliers entrent souvent en conflit avec l'intérêt général dans un contexte où la société doit faire face à de nouveaux défis. Des discriminations persistantes limitent le plein exercice des libertés fondamentales pour certaines catégories de la population. Enfin la résurgence des questions sécuritaires interroge la sauvegarde de nos libertés démocratiques. Ces débats conditionnent les évolutions futures de la liberté et peuvent permettre de les questionner, ainsi que mettre en évidence des formes d'engagement possibles.

### Liberté et intérêt général

Cette question soulève l'articulation délicate entre revendications individuelles ou corporatistes, d'une part, respect du bien public, d'autre part, dont l'État et ses services sont garants au nom de la volonté générale.

Ainsi, jusqu'à quel point permettre à un individu d'exercer sa liberté d'avoir un enfant tout en respectant les valeurs d'intégrité et de dignité humaines ? Cette question figure parmi celles posées dans le débat sur la gestation pour autrui. Cette technique de lutte contre l'infertilité, autorisée dans certains pays, est interdite par la jurisprudence et la loi françaises au nom du respect du corps humain qui ne peut faire l'objet d'un contrat, rémunéré ou non. A contrario, les couples hétérosexuels peuvent recourir à la procréation médicalement assistée et son extension aux femmes seules ou aux couples homosexuels féminins fait l'objet des discussions sur l'actuelle révision de la loi bioéthique de 2011.

Dans un tout autre domaine, le réchauffement climatique réinterroge nos modes de vie et de consommation responsables de production de gaz à effet de serre. Par exemple, l'augmentation des taxes sur les carburants rencontre une forte opposition tant parmi les citoyens qui y voient une atteinte portée à leur liberté de circuler et à la justice sociale, en particulier dans des territoires éloignés des centres urbains, que dans les entreprises du transport dont la rentabilité et la compétitivité sont, selon elles, ainsi mises à mal face à la concurrence étrangère. Le mouvement des bonnets rouges de 2013 et celui des gilets jaunes initié en 2018 sont révélateurs de ce dilemme sociétal.

Retrouvez éduscol sur



### Liberté et discriminations

Discriminer une personne revient à ne pas la considérer comme son égal et lui nier donc certains droits et libertés.

La loi française a multiplié les dispositions pour lutter contre les discriminations faites aux individus en raison de leur sexe, de leur orientation sexuelle, de leur origine géographique, de leurs croyances ou de leur handicap<sup>2</sup>. La puissance publique s'est également dotée des structures pour incarner cette lutte. Il existe actuellement un Défenseur des droits, institué en 2008, et un secrétariat d'État chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations. Il n'en demeure pas moins que des inégalités persistent et entravent l'égal exercice des libertés fondamentales par tous et toutes.

Le monde du travail en offre de multiples exemples. En 2018, on compte 2,8 millions de personnes en situation de handicap et en âge de travailler, soit 7 % des 15-64 ans. Actuellement, la loi prévoit que chaque entreprise privée et chaque établissement public de plus de 20 salariés embauche 6 % de personnes handicapées. En 2016, celles-ci représentaient environ 4 % des effectifs du secteur privé et 5,5 % des effectifs du secteur public<sup>3</sup>. La [loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2019](#) renforce les dispositions en leur faveur tout comme celles visant à garantir l'égalité entre les femmes et les hommes dans le monde du travail. Si le taux d'activité féminin se rapproche aujourd'hui de celui des hommes (68,2 % contre 75,8 %), elles travaillent davantage à temps partiel (29,3 % contre 8,4 %), gagnent environ 25 % de moins que leurs homologues masculins et sont moins présentes dans les fonctions d'encadrement et de direction, en particulier dans le secteur privé<sup>4</sup>. Or, la fragilité économique des individus renforce leur dépendance à l'égard d'autrui, et de ce fait obère leur émancipation effective et leurs capacités à choisir librement leurs destinées.

### Liberté et sûreté, liberté et sécurité<sup>5</sup>

Avec la liberté, la sûreté fait partie des droits humains imprescriptibles, énoncés par la DDHC, que l'État doit garantir. Les forces publiques sont instituées par ailleurs pour maintenir l'ordre public, à savoir la sûreté des personnes, des biens mais aussi des institutions démocratiques. Les libertés publiques s'exercent dans ce cadre comme par exemple le droit de manifester sur la voie publique, soumis, par le Code de la sécurité intérieure, à déclaration préalable. La présence des forces de l'ordre le long des cortèges vise ainsi à prévenir et contenir les débordements éventuels des manifestants. Une manifestation peut également être interdite s'il existe un risque de troubles à l'ordre public.

La révolution numérique et le développement des réseaux sociaux lancent de nouveaux défis pour garantir tout à la fois la sûreté des personnes mais également celle des entreprises et de l'État. À l'échelle de l'individu, les réseaux sociaux ont permis une exposition sur la place publique de la sphère privée au risque de porter atteinte au respect de la dignité des personnes. Le phénomène de harcèlement à l'école a par exemple été démultiplié avec l'arrivée des téléphones portables couplés aux réseaux sociaux. Instrument d'une démocratisation des connaissances, l'Internet est aussi le vecteur de diffusion de théories complotistes et de désinformation. Il est le terrain de jeu de pirates informatiques mais également celui des entreprises qui exploitent les données personnelles à des fins commerciales.

2. <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000033461473&cidTexte=LEGITEXT000006070719&dateTexte=20161120>

3. *Les personnes handicapées et l'emploi – Chiffres-clés 2018* - FIPHP / Agefiph, juin 2019.

4. *Vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, chiffres clés*, Secrétariat d'État chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations, 2019

5. Sûreté et sécurité sont souvent confondues et/ou mêlées. La sûreté désigne l'ensemble des moyens dédiés à la prévention des actes de malveillance alors que la sécurité désigne les moyens - humains, techniques et organisationnels - de prévention et d'intervention contre les risques à caractère accidentel. Toutefois, sur le plan de l'administration, la Direction centrale de la Sécurité Publique couvre l'ensemble des deux domaines.

C'est pourquoi éduquer aux enjeux numériques est devenu une priorité de l'école. L'élève reçoit durant toute sa scolarité une éducation aux médias et à l'information pour développer notamment des compétences numériques suffisantes à sécuriser son environnement numérique et à protéger ses données personnelles et sa vie privée. Cette éducation vise en particulier à développer son esprit critique, en lui apprenant à se poser, face à tout ce qui se présente à lui comme savoir ou information, les questions suivantes : « De quelle source cela provient-il ? Cette source est-elle fiable ? Qu'est-ce qui me permet d'en juger ? Comment le vérifier ? ».

L'État a en outre renforcé son arsenal législatif pour réguler l'Internet depuis la première loi informatique et libertés de 1978 et la création de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). La préservation des libertés (individuelles et collectives) est au cœur de ces législations.

## Pistes de mises en œuvre pédagogiques

### Pistes de projet en EMC

- Créer des affiches sur le thème « Les libertés pour tous » dans le cadre de la semaine de lutte contre les discriminations.
- Organiser un café littéraire autour de dilemmes et questions sensibles relatives à la Liberté. Une valise de livres peut être constituée à l'aide du professeur ou de la professeure documentaliste.

### En lien avec le programme de lettres

« **Devenir soi : les écritures autobiographiques** » (seconde professionnelle),  
« **Se dire, s'affirmer, s'émanciper** » (CAP)

- Grandir en sécurité dans la littérature :
  - Kouamé, *Revenu des ténèbres*, XO Éditions, 2018 (2<sup>nd</sup>e/CAP) ;
  - Karine Tuil, *Les Choses Humaines*, Gallimard, 2019 ;
  - Antonio Skarmeta, *La Rédaction*, Syros, 2007 ;
  - Marie-Sabine Roger, *Le Quatrième soupirail*, éditions Thierry Magnier, 2005 ;
  - Florence Cadier, *Le Rêve de Sam*, Gallimard Jeunesse, 2008.

« **S'informer, informer, les circuits de l'information** »

- Censure et propagande au nom de la sécurité, regards d'artistes :
  - filmographie :
    - La Zona*, Rodrigo Pla, 2007 ;
    - Hunger Games*, Gary Ross, 2012 ;
    - Divergente*, Neil Burger, 2014 ;
    - Les Misérables*, Ladj Ly, 2019.

Retrouvez éducol sur





- bibliographie :
- romans d'anticipation :
  - Aldous Huxley, *Le Meilleur des mondes*, 1932 ;
  - George Orwell, *1984*, 1950 ;
  - Margaret Atwood, *La Servante écarlate*, 1985 ;
  - Jean Molla, *Felicidad*, 2005.
- propagande et médias :
  - Todd Strasser, *La Vague*, 1981, trad. Aude Carlier, 2009 ;
  - Feng Jicai, *Que cent fleurs s'épanouissent*, 1990, trad. Marie-France de Mirbeck et Antoinette Nodot, Gallimard Jeunesse, 2003 : (propagande et révolution culturelle chinoise) ;
  - Franck Pavloff, *Matin brun*, Cheyne, 1998 ;
  - Hanna Jansen, *J'irai avec toi par mille collines*, 2004 (génocide rwandais) ;
  - Amélie Nothomb, *Acide sulfurique*, 2005.

#### « Réseaux sociaux : écriture de soi, information et désinformation »

- Exemples de débats « SnapChat : mouchard d'adolescents ? » ; autour de la surveillance consentie : les traces numériques et l'écriture de soi avec les assistants personnels virtuels (Siri, Cortana et Alexa).
- Escape Game : [Connais-moi, échappe-toi](#) (Cleml / DANE Besançon).
- Ressources :
  - La série télévisée *Black Mirror* ;
  - Christian Grenier, *L'Ordinateur* (roman policier), Rageot, 1997 ;
  - Alexandre des Isnards et Thomas Zuber, *Facebook m'a tuer* (essai), 2011 ;
  - Matthew Tobin Anderson, *Interface* (roman d'anticipation), Gallimard jeunesse, 2011.

#### « Dire et se faire entendre : la parole, le spectacle, l'éloquence »

- Organiser un débat mouvant : « Est-on libre de tout dire sur Internet ? », « La robotique et les outils numériques sont-ils liberticides ou émancipateurs ? ».
- Identifier, se positionner et justifier : à partir d'exemples de posts numériques sur des enjeux de libertés individuelles et collectives en lien avec la sécurité, par exemple, les élèves doivent se positionner pour valider ou non les propositions (cadre de la loi, moralité et éthique...).

#### Dans une perspective curriculaire en bac professionnel

EMC :

- Première, thème 2 : « **Préserver la paix et protéger des valeurs communes, défense et sécurité en France et en Europe** ».
- Terminale : « **Espace public, engagement et culture du débat** ».

Histoire :

- Première, thème 2 : « **Guerres européennes, guerres mondiales, guerres totales (1914-1945)** ».
- Terminale, thème 2 : « **Vivre en France en démocratie depuis 1945** ».

Géographie :

- Première, thème 1 : « **Recomposition du territoire urbain en France : métropolisation et périurbanisation** ».
- Terminale : « **L'homme face aux changements globaux** ».

Lettres :

- Terminale : « **Vivre aujourd'hui l'humanité, le monde, les sciences et la technique** ».

Retrouvez eduscol sur



### Pistes interdisciplinaires

- Liberté et bio-éthique en lien avec les champs professionnels, en particulier les spécialités d'aide et de soins à la personne : quel respect de la liberté des personnes ayant perdu leur autonomie physique ou mentale ?
- Écrire un conte ou une fable qui évoque la liberté ou une forme de liberté à destination des enfants (section Petite Enfance).
- Représenter la Liberté dans un chef-d'œuvre en lien avec le champ professionnel (représentations graphiques, littéraires, matérielles, durables ou éphémères, par exemple, une construction, un plat, une saynète de situations professionnelles...).
- Dans le cadre d'un chef-d'œuvre, réfléchir sur la part de créativité et liberté individuelles dans une construction collective (question du choix et de l'autonomie morale).
- Concours : « [Le lycée pro crève l'écran](#) » : développer son esprit critique et sa liberté d'expression à travers la découverte et l'analyse de documentaires.

### Pour aller plus loin :

La bibliographie et la sitographie qui suivent sont indicatives.

#### Les valeurs de la République

- *Guide républicain, l'idée républicaine aujourd'hui*, Ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, Scéren/Delagrave, 2004 ;
- [Les valeurs de la République, Les valeurs et notions, la Liberté](#), site de Canopé ;
- Vincent Duclert, *La République, ses valeurs, son école, cours historique, philosophique et juridique*, collection Folio inédit actuel, Gallimard, 2015 ;
- Françoise Martinetti, *Les Valeurs de la République*, collection Éclairer, Canopé, 2015.

#### La liberté d'expression

- « [La liberté d'expression et ses limites](#) », Les clés des médias, 2016 ;
- « [Liberté de conscience, liberté d'expression : outils pédagogiques pour réfléchir et débattre avec les élèves](#) », DGESCO, 2015 ;
- Dossier « [# Je dessine, le kit pédagogique : la liberté d'expression](#) », Canopé.

#### Autonomie du jugement et esprit critique

- Abdennour Bidar, *Histoire de l'humanisme en Occident*, Armand Colin, 2014, « Éduquer l'homme à penser par lui-même », « La critique de la servitude volontaire », « Un humanisme de la liberté », « Liberté de conscience et religion » (pages 205-213) ;
- Abdennour Bidar, *Quelles valeurs partager et transmettre aujourd'hui ?*, Albin Michel, 2016, « Libérer son esprit critique » (pages 98-106).

#### Liberté et questions de bioéthique

- Comité consultatif national d'éthique (CCNE) : Avis 129, « [Contribution du Comité consultatif national d'éthique à la révision de la loi de bioéthique 2018-2019](#) ».

Retrouvez éduscol sur

